

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Carol Levesque		Date d'inspection Le 27 octobre 2026
Nom de l'établissement Garderie des P'tits Amis 1		Numéro de permis 2007695
Adresse 27 avenue Laboissonniere Edmundston NB E3V 3S7		Numéro de téléphone (506) 739-9062
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 44	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Pascale Dumont-Levesque	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (v) une copie de la vérification de son casier judiciaire ou de la vérification de ses antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas.	24(1)(c)(v)	06 nov. 2026	
Commentaires: Il manque le renouvellement pour une employée. Une photo me sera envoyée dès sa réception.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	06 nov. 2026	
Commentaires: Il manque le renouvellement pour une employée. Une date me sera fournie.			

Commentaires généraux
Lors de ma visite non planifiée en avant-midi, j'ai constaté que le ratio éducatrice-enfants était conforme. Aucun enfant d'âge scolaire présent. De plus, les enfants en bas âge ne sont pas mélangés avec un autre groupe d'âge. Les éléments suivants sont observés : - Vérification d'un nouveau dossier et mise à jour de l'information concernant les membres du personnel. - Désignation : La majorité des éducatrices concernées n'ont pas les 10 heures de développement professionnel et ceux-ci doivent être complétées avant la date d'expiration de leur permis. - Vérification de 9 dossiers pour les enfants en bas âge ainsi que les consentements signés.

original signé par
Pascale Dumont-Levesque

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 27 octobre 2026

Date

original signé par
Carol Levesque

Le 27 octobre 2026

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"